

TERRITOIRE D'ENERGIE GARD-SMEG



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du BUREAU SYNDICAL du 11 Juin 2024
DELIBERATION N° 2024-44**

OBJET : Transfert de compétence – Validation de la doctrine « Eclairage Public » pour les communes urbaines dans le cadre d'une opération pilote.

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 du mois de Juin le Bureau Syndical du Territoire d'Energie SMEG GARD dûment convoqués le 28 Mai 2024, s'est réuni à 10 heures dans la salle de réunion du Territoire d'Energie GARD SMEG, sous la présidence de Monsieur Roland CANAYER, Président du Syndicat.

Monsieur Christophe ZARAGOZA est élu Secrétaire de Séance.

Délégués	Communes	P	A	Procuration
Roland CANAYER	MOLIERES CAVAILLAC	X		
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X		
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X		
Annick CHOPARD	VAUVERT	X		
Lionel JEAN	CORCONNE	X		
Frédéric ESCOJIDO	NIMES		X	
François ABBOU	PEYROLLES		X	
Jean-Luc CHAPON	UZES	X		
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	X		
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE		X	
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD	X		
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X		
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X		
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X		
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X		
Jack VERRIEZ	MIALET	X		
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF	X		
Frédéric FORTE	FOURNES		X	
Nathalie FABIE	ST SIFFRET		X	
Aline BASTIDA	GARONS		X	
Maurice BLACHAS	GENERAC	X		
Démissionnaire	ST PRIVAT DES VIEUX			
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X		
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X		
Démissionnaire	ANDUZE			
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X	
Christian ANDRE	CAVEIRAC	X		
		18	7	

P = présent - A = absent -excusés - Pro = procuration

Nombre de Membres en exercice	:	25
Nombre de Membres présents	:	18
Nombre de votes exprimés	:	18

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

La commune de CLARENSAC souhaite transférer sa compétence « Eclairage Public » au Territoire d'Energie GARD-SMEG.

S'agissant d'une commune urbaine de plus de 2 000 habitants, conservant sa taxe sur l'électricité, il est proposé d'accueillir cette commune dans le cadre d'une opération pilote, en vue ensuite d'une éventuelle généralisation si cette opération pilote confirme la possibilité de mener ce transfert dans un cadre financier acceptable.

Transfert de compétence – Validation de la doctrine « Eclairage Public » pour les communes urbaines dans le cadre d'une opération pilote - PAGE 2

Dans l'immédiat, la solution financière retenue pour cette opération est le remboursement total des travaux réalisés, conformément à la simulation suivante :

Pour un coût de travaux estimés à 500 000 € HT réalisés sur la base d'un emprunt à taux de 3%, soit 124 711,62 € d'intérêts estimés.

Echéancier	Coût des travaux plafonnés	Taux communes	Taux TE30	Contribution Communes	Avance TE GARD SMEG
1 ^{ère} année	175 000 €	30 %	70 %	52 500 €	122 500 €
2 ^e année	175 000 €	30 %	70 %	52 500 €	122 500 €
3 ^e année	150 000 €	30 %	70 %	45 000 €	105 000 €
Total sur 3 ans hors intérêt emprunt	500 000 €			150 000 €	350 000 €
Intérêts d'emprunts					124 711,62 €
TOTAL avance TE 30					474 711,62 €
Reste à payer par la commune sur 13 ans				474 711,62/13 = 36 516,28 €/an	

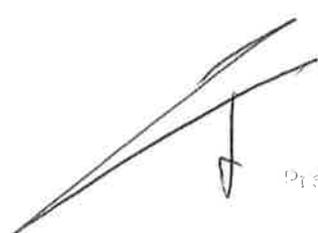
Les modalités financières des opérations envisagées seront définies par voie de convention avec la commune selon les montants de travaux estimés en temps réel et le taux d'emprunt effectif.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- **VALIDER** le principe d'une opération pilote dans le cadre du transfert de compétence « Eclairage public » d'une commune urbaine de + 2 000 habitants qui conserve le bénéfice de sa taxe sur l'électricité ;
- **D'AUTORISER**, Monsieur Le Président ou son représentant légal à signer les conventions financières futures à intervenir dans le cadre de ce transfert ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président ou son représentant légal à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et ans susdits.

Pour extrait





 Roland CANAYER

 Président du TE 30 - SMEG

REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 11 JUN 2024
SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG, N°

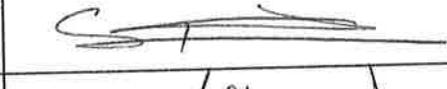
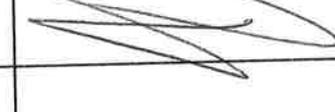
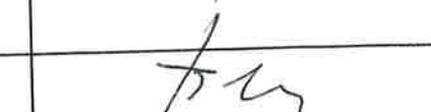
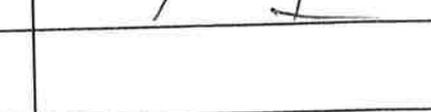
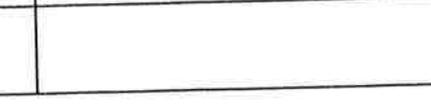
Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 030-200039543-20240611-2024_44-DE

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Roland CANAYER	Président du TE GARD - SMEG	
Aimé CAVAILLÉ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	

REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 11 JUIN 2024
SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG, N

Envoyé en préfecture le 14/06/2024
Reçu en préfecture le 14/06/2024
Publié le 
ID : 030-200039543-20240611-2024_44-DE

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	